

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE
À l'attention de Monsieur Bernard Leroy
1 PLACE THOREL
27400 LOUVIERS

A Igoville, le 16 janvier 2026

**Objet : Société INTERVET PRODUCTIONS SA – Réalisation d'un bâtiment logistique
Propositions pour la remise en état en cas de cessation d'activité**

Monsieur le Président,

La société INTERVET PRODUCTIONS SA souhaite réaliser une plateforme logistique sur la commune de CRIQUEBEUF-SUR-SEINE (27 340). Ce bâtiment sera classé en autorisation Seveso seuil haut au titre de la rubrique 4510 – stockage de produits dangereux pour l'environnement aquatique, dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le pétitionnaire doit vous faire parvenir des propositions quant à la remise en état du site en cas de cessation d'activités. Il est ainsi prévu une remise en état dans un objectif d'**usage industriel** du site.

La société INTERVET PRODUCTIONS SA s'engage à effectuer la remise en état du sol et du site, en cas de cessation d'activité.

Dans l'éventualité où l'exploitation prendrait fin, une étude et une campagne de prélèvements seraient mises en place. Ces mesures permettront de diagnostiquer les pollutions éventuelles ayant pu intervenir malgré toutes les précautions.

La société INTERVET PRODUCTIONS SA procédera donc aux carottages et analyses selon un protocole défini en synergie avec l'Inspection des Installations Classées.

En fonction de l'activité intervenant par la suite, la société INTERVET PRODUCTIONS SA s'engage à prévoir l'ensemble des opérations visant à :

- Neutraliser et/ou démanteler les installations existantes,
- Evacuer les déchets et produits chimiques présents à l'arrêt de l'activité,
- Maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère,
- Dépolluer nappes et sol si nécessaire.

En vous remerciant par avance de bien vouloir nous faire connaître votre avis quant à ces propositions, nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Raphaël TRAMIER D G



INTERVET PRODUCTIONS
SA au capital de 84 127 050 €
Rue de Lyons
27460 IGOVILLE - France
Siret : 379 535 693 00079
RCS Evreux
Tél. 02 32 98 92 70

Intervet Productions s.a.
Siège social et
usine de production
Rue de Lyons
27460 Igoville
France
Tél. +33 2 3298 9270
Fax +33 2 3298 9271

Suivi par :

Le service Implantation et
Commercialisation
Jérôme Vanderchruche
[jerome.vanderchruche@seine-
eure.com](mailto:jerome.vanderchruche@seine-eure.com)
02 32 40 79 50

N/Réf :

BL/RP/AHH/JV/DC
N°2026/01/012

INTERVET PRODUCTIONS

A l'attention de Monsieur Raphaël TRAMIER
Rue de Lyons
27460 IGOVILLE

A Louviers, le 19 janvier 2026

Objet : Avis sur conditions de remise en état du site de Criquebeuf-sur-Seine en cas de cessation d'activité.

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier en date du 16 janvier 2026, dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement que vous allez déposer pour votre futur site de Criquebeuf-sur-Seine, et conformément aux dispositions du Code de l'environnement, vous m'avez fait parvenir vos propositions quant à la remise en état du site en cas de cessation d'activité.

Par la présente, je vous confirme mon accord pour une remise en état du site dans un objectif d'usage industriel, suivant les modalités ci-après :

- La société INTERVET PRODUCTIONS SA s'engage à effectuer la remise en état du sol et du site, en cas de cessation d'activité ;
- Dans l'éventualité où l'exploitation prendrait fin, une étude et une campagne de prélèvements seraient mises en place. Ces mesures permettront de diagnostiquer les éventuelles pollutions ayant pu survenir malgré toutes les précautions ;
- La société INTERVET PRODUCTIONS SA procèdera donc aux carottages et analyses selon un protocole défini en synergie avec l'Inspection des Installations Classées ;
- La société INTERVET PRODUCTIONS SA s'engage à prévoir l'ensemble des opérations visant à neutraliser et/ou démanteler les installations existantes, évacuer les déchets et produits chimiques présents à l'arrêt de l'activité, maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère, dépolluer les nappes et le sol si nécessaire.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

CS 10514
1 Place Ernest Thorel
27405 Louviers

Tel : 02 32 50 85 50
Fax : 02 32 50 85 51



Par délégation
Le Président, Directeur Général
Bernard LEROY


Régis PETIT



28 bis, rue Barbès
92120 Montrouge
Tél. : +33 (0)1 55 48 90 00

gicramgroupe.com

INTERVET PRODUCTIONS

À l'attention de Monsieur Raphaël TRAMIER

RUE DE LYONS

27460 IGOVILLE

Montrouge, le 19 janvier 2026

Nos réf. : 20260119-27ZD368-1/MD

Objet : **Projet ARTEMIS**

ZA du Bosc Hêtreil – 27340 CRIQUEBEUF-SUR-SEINE

Réalisation d'un bâtiment logistique - Remise en état du site en cas de cessation d'activité

Contact : Marion Duteurtre • +33 (0)1 55 48 90 02 • marion.duteurtre@gemfi.com

Monsieur,

Par courrier en date du 16 janvier 2026, dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement que vous allez déposer pour votre futur site de Criquebeuf, et conformément aux dispositions du Code de l'environnement, vous nous avez fait parvenir vos propositions quant à la remise en état du site en cas de cessation d'activités.

Par la présente, nous vous confirmons notre accord pour une remise en état dans un objectif d'**usage industriel** du site suivant les modalités ci-après :

La société INTERVET PRODUCTIONS SA s'engage à effectuer la remise en état du sol et du site, en cas de cessation d'activité.

Dans l'éventualité où l'exploitation prendrait fin, une étude et une campagne de prélèvements seraient mises en place. Ces mesures permettront de diagnostiquer les pollutions éventuelles ayant pu intervenir malgré toutes les précautions.

La société INTERVET PRODUCTIONS SA procédera donc aux carottages et analyses selon un protocole défini en synergie avec l'Inspection des Installations Classées.

En fonction de l'activité intervenant par la suite, la société INTERVET PRODUCTIONS SA s'engage à prévoir l'ensemble des opérations visant à :

- Neutraliser et/ou démanteler les installations existantes,
- Évacuer les déchets et produits chimiques présents à l'arrêt de l'activité,
- Maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère,
- Dépolluer nappes et sol si nécessaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.



Serge Saint-Genès
Président